

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

7 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CREAZIONE È FINANZIAMENTU DI U POLU DI**  
**GERUNTULUGIA DI CORSICA**

**MISE EN PLACE ET FINANCEMENT DU GÉRONTOPÔLE**  
**DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Face au défi sans précédent du vieillissement de la population corse qui compte aujourd'hui un tiers de personnes âgées de plus de 60 ans, la Collectivité de Corse est pleinement engagée dans la mise en œuvre opérationnelle de son premier schéma directeur de l'autonomie en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap pour la période 2022-2026.

Dans ce cadre, et au regard de la politique menée en faveur du bien vieillir, le Conseil exécutif de Corse a initié et porté un projet de création d'un Gérotopôle en Corse.

Un Gérotopôle a pour finalité de rassembler et de mettre en synergie les acteurs du bien vieillir d'un territoire au sein d'une structure partenariale et collaborative, afin qu'ensemble, ils œuvrent tout particulièrement à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, à leur inclusion sociale et à la promotion de leur bien-être.

Les thématiques prioritaires du Gérotopôle di Corsica sont les suivantes :

- FAVORISER le **Bien Vieillir** pour la prévention et l'adaptation de l'écosystème de vie (**Domicile, Accès aux soins, Habitat, Transports...**)
- SOUTENIR la **recherche, la formation et l'attractivité des métiers (Centre de compétences et de ressources)**
- IDENTIFIER les besoins, OBSERVER, ÉVALUER et être force de propositions et d'innovations (**Silver Economie, nouvelles organisations de soins, nouvelles technologies**)
- COMMUNIQUER et INFORMER sur le Bien Vieillir (**Observatoire et Prospective**)

Cette structure a clairement pour vocation d'être un relais de croissance, de connaissance et d'excellence dans l'écosystème corse du bien vieillir.

Aujourd'hui, les travaux préalables de constitution d'une gouvernance du Gérotopôle de Corse, initiés et conduits cette année par la Collectivité de Corse, accompagnée par le CENTICH, assistant à maîtrise d'ouvrage labélisé par la CNSA et par le Professeur Gilles BERRUT chef du Pôle Hospitalo-Universitaire de Gériatrie Clinique du CHU de Nantes et Président-Fondateur du Gérotopôle Autonomie des Pays de la Loire, sont aboutis.

Ainsi, une gestion associative du Gérotopôle a été convenue. Une assemblée générale constitutive de l'association du « Gérotopôle di Corsica » a d'ores et déjà été organisée le 14 novembre dernier.

L'association porteuse du projet est ainsi, désormais créée. La Collectivité de Corse, l'Agence Régionale de Santé, l'Agence du Développement Économique de la Corse siégeront en tant que membres de droit, au sein du Conseil d'administration.

L'assemblée générale de l'association repose sur une gouvernance articulée autour de six collèges d'acteurs du bien vieillir en Corse qui sont représentatifs des institutions, de l'économie, des cliniques, de l'enseignement et de la recherche, des services de proximité, des usagers et de la culture et du tourisme.

La Conseillère exécutive en charge des affaires sanitaires, sociales et médico-sociales, Mme Bianca FAZI, a été désignée afin de représenter la Collectivité de Corse en tant que membre titulaire.

Les prochaines étapes de ce projet seront le démarrage du fonctionnement administratif de l'association par le comité de préfigureurs, l'élaboration d'un budget prévisionnel 2024 ainsi que l'organisation des premiers recrutements.

Aussi, dans l'attente du recrutement des futurs salariés du Gérontopôle qui constitueront une équipe socle, (notamment, un directeur, un chargé de mission et un poste administratif) c'est le bureau de l'association qui sera chargé d'assurer le fonctionnement administratif de l'association et d'élaborer la feuille de route du Gérontopôle pour les années 2024 et 2025.

Dans cette perspective, un contrat pluriannuel d'objectif et de moyens sera conclu entre la Collectivité de Corse et l'association du Gérontopôle de Corse d'ici la fin du premier semestre 2024.

Dans cette attente, et afin de permettre à l'association du Gérontopôle di Corsica de débiter son fonctionnement, la Collectivité de Corse souhaite d'ores et déjà doter l'association de fonds nécessaires au démarrage.

Cette dotation socle de démarrage, d'un montant de 100 000 € constitue ainsi la première participation financière pour permettre de lancer les travaux de préfiguration et de procéder aux premiers recrutements.

L'Agence Régionale de Santé de Corse a également prévu de participer au financement du projet ainsi qu'au démarrage. Une première enveloppe de l'ordre de 50 000 € est ainsi prévue.

Par ailleurs, la Collectivité de Corse a prévu des financements européens pour le Gérontopôle de Corse, à partir de 2024, dans le cadre du FEDER.

En conséquence, il est vous est proposé :

- D'approuver le principe de création d'un Gérontopôle de Corse adapté aux spécificités du territoire et piloté par la Collectivité de Corse, en lien étroit avec l'ADEC et l'ARS ;
- D'approuver la participation et le soutien financier de la Collectivité de Corse au démarrage de ce projet de Gérontopôle en Corse, à hauteur de 100 000 € en fonctionnement destinés à débiter les travaux de mise en place de la structure,
- D'approuver l'affectation d'une autorisation d'engagement au sein du programme 5134 du budget de la Collectivité de Corse,

- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention financière à venir, ainsi que les avenants éventuels ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir en lien avec ce projet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.